



Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité du village de Pointe-Lebel**, tenue le 7 juillet 2025, à 19h, au 255, rue Granier, lieu ordinaire des sessions conformément au Code municipal du Québec, après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par ledit Code, en tel cas fait et pourvu à laquelle sont présents :

Les conseillers présents sont:

M. Clermond Coll
Mme Josée Gagnon
Mme Cécile Roussel
Mme Nadine Gagnon
M. Jacques Ferland

ET :

M. André Bossé, maire
M. Gilles Pineault, directeur général/greffier-trésorier.

Le conseiller suivant est absent :

M. Dany Lafontaine

1. Ouverture de la séance et validation du quorum
2. Nomination de la présidence et du secrétaire de l'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour et vérification de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin 2025
5. Dépôt de la correspondance
6. Mot du maire
7. Dépôt de la liste des comptes à payer du 1^{er} au 30 juin 2025
8. Dépôt de la liste des cartes de crédit
 - ↳ Transactions à payer du 14 avril au 15 mai 2025 et du 16 mai au 15 juin 2025
9. **RÉSOLUTIONS**
 - 9.1 Projet de liaison - Tronc Commun avec le service d'incendie de la Péninsule
 - 9.2 Nomination du maire suppléant – Période du 8 juillet au 14 octobre 2025
 - 9.3 Entente concernant le fonctionnement de la cour municipale commune de Baie-Comeau
 - 9.4 PG Solutions – Contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA)
 - 9.5 PG Solutions – Offre de service hébergement informatique de la suite financière Aurora
 - 9.6 Demande de dérogation mineure #2025-2004 – 694 rue Granier
 - 9.7 Inquiétude concernant les équipes de la fonction publique Côte-Nord
 - 9.8 Pont sur le Saguenay
 - 9.9 Tourisme Côte-Nord -contribution municipale 2025
 - 9.10 Affichage de poste – opérateur en eau
 - 9.11 Remplacement du poteau électrique au 208 rue de la Sablonnière
10. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 10.1 Centre Jardin Trudel - Travaux de préparation de terrain
11. Période de questions
12. Levée de la séance



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VALIDATION DU QUORUM

M. André Bossé, maire, déclare la séance ouverte à 19h et vérifie le quorum.

RES. : 2025-07-149

2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme, Nadine Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter M. Gilles Pineault, directeur général/greffier-trésorier, comme secrétaire d'assemblée.

RES. : 2025-07-150

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Clermond Coll et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour, tel que présenté par le maire, M. André Bossé, soit accepté.

RES. : 2025-07-151

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2025

Il est proposé par le/la conseiller(ère); M. Jacques Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin 2025.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Reçues:

- **MRC Manicouagan Certificat de publication;** Règlement #2025-03 Établissant les conditions applicables à la pratique du camping récréatif.
- **Société du Plan Nord;** La société est favorable à une subvention de 275 000\$ pour la réalisation du projet de Serre et jardins collectifs.
- **MAMH;** Obligation de produire une reddition de compte du Programme TECQ 2019-2024 d'ici le 30 novembre 2025.
- **MAMH;** Obligation de faire la lecture de la lettre reçue le 27 juin 2025 concernant la **Transmission du Rapport Financier 2023.**

Expédiées:

- **Dérogation mineure** no. 2025-2003 – 19, rue Lapierre- justifications complémentaires- Envoi de la résolution RES. 2025-06-134
- **Levée d'interdiction** dm 2025-2004 pour le 1215 Granier- Envoi de la résolution RES. 2025-06-135
- Soumission pour **réparations de pavage** à l'entreprise Jacques Dufour Inc. pour les rues Chouinard et Granier- Envoi de la résolution RES. 2025-06-136
- Soumission pour **nivelage des accotements** sur la rue Granier entre Chouinard et secteur Pointe-Paradis- Envoi de la résolution RES. 2025-06-137
- **Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM)-** Adoption du Règlement d'emprunt- Envoi de la résolution RES. 2025-06-138
- **Service d'incendie -Mandat d'appel d'offres à la Municipalité de Chute-aux-Outardes** No. 2025-220-001 visant la fourniture d'appareils respiratoire isolants autonomes- Envoi de la résolution RES. 2025-06-139
- **Service d'incendie- Prolongation de l'avenant relative à la fourniture de services au 30 septembre 2025-** Envoi de la résolution RES. 2025-06-140
- **Service incendie-**Officialisation de l'embauche du pompier volontaire M. Anthony Rodrigue- Envoi de la résolution RES. 2025-06-141



- **Les entreprises HE.E** – Projet d'ensemencement pour le terrain de balle-
Envoi de la résolution RES. 2025-06-143
- **AGA- Adhésion 2025-2026**- Unité régionale de loisir et sport Côte-Nord-
Envoi de la résolution RES. 2025-06-145

6. MOT DU MAIRE

M. André Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie les membres de l'exécutif pour leur présence.

RES. : 2025-07-152

7. DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} JUIN AU 30 JUIN 2025

Il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Josée Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des comptes à payer du 1^{er} juin au 30 juin 2025, au montant de 325 216.82 \$.

RES. : 2025-07-153

8. DÉPÔT DE LA LISTE DES CARTES DE CRÉDIT - Transaction à payer du 14 avril au 15 mai 2025 et du 16 mai au 15 juin 2025

Il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Clermont Coll, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des cartes de crédit pour la période du 14 avril au 15 mai au montant de 4 783.99 \$ et du 16 mai au 15 juin au montant de 8 418.97\$.

9. RÉOLUTIONS

RES. : 2025-07-154

9.1 PROJET DE LIAISON - TRONC COMMUN AVEC LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA PÉNINSULE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer la continuité des communications essentielles pour les services d'urgence et entre la répétitrice de Pointe-Lebel et Ragueneau;

CONSIDÉRANT QUE VIP Télécom a été mandatée pour évaluer les équipements actuellement en place afin de proposer une solution technique adéquate;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation est fréquente et essentielle pour les travaux publics de Pointe-Lebel;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé de 12 128. \$ pour l'utilisation conjointe de la répétitrice par le SSI et les travaux publics, avec une location d'un lien IP via VIP Télécom au coût de 20 \$/ mois pour 7 radios (estimé de 1 680. \$ annuellement).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Cécile Roussel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



QUE le conseil municipal approuve, en principe, l'offre de VIP Télécom pour la mise en place de la liaison VHF dans le cadre du Tronc Commun avec le Service SSI de la Péninsule au coût de 12 128. \$ pour l'utilisation conjointe de la répétitrice et de 1 680\$ annuellement pour la location d'un lien IP pour sept radios;

QUE le responsable du dossier M. Philippe Beaudet, directeur du service de sécurité incendie poursuive les démarches nécessaires pour assurer la continuité des communications.

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-07-155

9.2 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT – PÉRIODE DU 8 JUILLET AU 14 OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-Lebel doit déléguer et nommer le maire pour siéger sur différents comités au sein de la MRC de Manicouagan et la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan et de désigner des élus en cas d'absence de ce dernier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Cécile Roussel, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

D'AUTORISER le conseiller, M. Clermond Coll, à siéger à la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan;

DE NOMMER Mme Nadine Gagnon pour représenter la municipalité en cas d'absence de monsieur le maire lors de réunions de la MRC Manicouagan, au cours de la période du 8 juillet au 14 octobre 2025.

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-07-156

9.3 ENTENTE CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE BAIE-COMEAU

CONSIDÉRANT QUE l'avis reçu de la Ville de Baie-Comeau de son intention de d'indexer la tarification exigible pour le fonctionnement de la cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau décret concernant le traitement des juges des cours municipales augmente considérablement les honoraires du juge par séance de cour;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'exploitation et d'opération de la cour n'ont pas été révisés depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'indexation de la quote-part annuelle passant de 1\$ par habitant à 1.80\$ par habitant;



CONSIDÉRANT QUE la tarification sera indexée le 1^{er} janvier de chaque année
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Nadine Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la nouvelle entente concernant le fonctionnement de la cour municipale commune de Baie-Comeau.

QUE le maire, M. André Bossé et le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer ladite entente tel que prévu au règlement #315-97.

RES. 2025-07-157

9.4 PG Solutions – Contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA)

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a intégré le logiciel *Conseil sans papier* (CSP) à son portefeuille d'applications et offre un contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le contrat CESA comprend le soutien téléphonique, l'accès au portail client, les formations à distance de groupe, les mises à jour régulières ainsi que l'assurance de l'évolution et de la pérennité des applications;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation transmise en date du 28 mai 2025 comprend un total de 1 888,00\$ taxes non comprises, réparti comme suit :

- ICO - Conseil sans papier : 816,00 \$
- ICO - Planification des séances : 120,00 \$
- ICO - Gestion des votes : 72,00 \$
- ICO - Recherche globale : 96,00 \$
- ICO - Connecteur licence Antidote : 153,00 \$
- ICO - CSP Web Hébergement : 331,00 \$
- ICO - CSP Web Sécurisé HTTPS : 300,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Jacques Ferland, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal du Village de Pointe-Lebel autorise la signature de l'estimation soumise par PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) pour l'année 2026, pour un montant total de 1 888,00 \$, taxes non comprises;

QUE le cas échéant, un bon de commande soit émis pour fin de facturation;

QUE le logiciel *Conseil sans papier* (CSP) soit renouvelé automatiquement chaque année, conformément aux modalités prévues par PG Solutions, sous réserve de l'avis d'augmentation qui sera transmis à l'automne de chaque année.

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.



RES. 2025-07-158

9.5 PG SOLUTIONS – OFFRE DE SERVICE HÉBERGEMENT SUITE AURORA

CONSIDÉRANT QUE la première année d'hébergement sans frais de la Suite financière Aurora du 4 mars 2025 au 1 mars 2026 incluant un espace de stockage de 100Go;

CONSIDÉRANT QUE pour les années suivant l'année de gratuité, l'espace de stockage inclus sera de 100Go et que les frais pour l'hébergement Aurora sera de 1 722. \$ pour la période débutant le 2 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Clermond Coll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de service d'hébergement de la suite Aurora au coût annuel de 1 722. \$ pour la période débutant le 2 mars 2026.

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-07-159

**9.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2025-2004 –
694 RUE GRANIER**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction d'un nouveau garage isolé en cours arrière d'une hauteur de 21 pi (6.4m) alors que le règlement 461-2015 article 12.5.7 stipule une hauteur maximale de 5m sans toutefois excéder la hauteur du bâtiment principal, qui dans ce cas mesure en moyenne 32pi (9.75m);

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la présente dérogation ne peut pas être qualifiée de mineure;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT QUE selon les membres du comité CCU, l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Jacques Ferland, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



DE REFUSER

la demande de dérogation mineure 2025-2004 et de ne pas autoriser la construction d'un nouveau garage isolé en cours arrière d'une hauteur de 21 pi (6.4m).

RES. 2025-07-160

9.7 INQUÉTUDE CONCERNANT LES ÉQUIPES DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a un mandat territorial essentiel à l'occupation dynamique du territoire et au développement des collectivités de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que les effectifs de l'équipe régionale du MAMH sont actuellement loin d'être comblés avec plusieurs postes vacants, dont l'absence d'un conseiller en aménagement attendu par les MRC depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que ce poste de conseiller en aménagement est névralgique au bon déploiement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT un gel d'embauche prolongé dans la fonction publique qui empêche l'équipe régionale de remplir pleinement son mandat d'accompagner les MRC dans la mise en œuvre des priorités régionales;

CONSIDÉRANT que la moitié des directions régionales sont désormais desservies à distance de la Côte-Nord ce qui fragilise l'autonomie et la capacité d'action de notre région;

CONSIDÉRANT que la délégation de responsabilités à des personnes provenant de l'extérieur de la région, qui ne connaissent pas les particularités de la Côte-Nord et ne sont pas sensibles à sa réalité, accentue la perte d'une voix régionale forte et nuit à la prise en compte des besoins spécifiques du territoire;

CONSIDÉRANT que les coupures dans les équipes font craindre des bris de service dans la fonction publique régionale impactant les services offerts à la population et une iniquité par rapport au reste du Québec;

CONSIDÉRANT que l'application uniforme à la grandeur du Québec de ces mesures restrictives ne tient pas compte des particularités régionales de la Côte-Nord puisque celle-ci vit déjà depuis des années des difficultés au niveau du recrutement;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec de M. François Legault se présente comme le gouvernement des régions;

Il est proposé par M. Jacques Ferland et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Pointe-Lebel demande au MAMH, au Conseil du Trésor et au Premier ministre du Québec de prendre rapidement des mesures pour rétablir la pleine capacité d'action du MAMH en région, en comblant les postes vacants et en embauchant un conseiller en aménagement sur le territoire;

QUE la municipalité de Pointe-Lebel dénonce fermement le gel d'embauche prolongé au sein de la fonction publique régionale, ainsi que la pénurie de personnel qui en découle;

QUE la municipalité de Pointe-Lebel demande au conseil du Trésor une mesure d'exemption des gels d'embauches qui tiendrait compte de ses particularités régionales;

QUE la présente résolution soit transmise au Premier ministre du Québec M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Mme Andrée Laforest, à la Présidente du Conseil du Trésor Mme Sonia Lebel, et à la ministre responsable de la région de la Côte-Nord Mme Kateri Champagne Jourdain.



RES. 2025-07-161

9.8 PONT SUR LE SAGUENAY

CONSIDÉRANT que les études de faisabilité et d'opportunité relatives à la construction d'un pont sur le Saguenay ont été récemment dévoilées et qu'elles démontrent clairement la faisabilité du projet ainsi que les coûts associés;

CONSIDÉRANT que ces études permettent désormais au gouvernement du Québec de prendre une décision éclairée et d'aller de l'avant avec ce projet structurant pour l'ensemble de la Côte-Nord et l'est de la province;

CONSIDÉRANT que l'absence de lien routier permanent sur le Saguenay limite gravement la mobilité, l'accès aux services essentiels, le développement économique, la sécurité des citoyens et la qualité de vie des Nord-Côtiers;

CONSIDÉRANT que le désenclavement de la Côte-Nord par la construction d'un pont sur le Saguenay est non seulement nécessaire, mais essentiel, afin d'améliorer l'accessibilité de la région, de favoriser la rétention et l'attraction de la population, et de soutenir la vitalité de nos communautés;

CONSIDÉRANT le risque que les coûts de construction augmentent significativement avec le temps, rendant chaque délai encore plus préjudiciable pour l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT que l'étude d'impact environnemental la plus récente a permis de mieux documenter la présence et l'habitat du béluga du Saint-Laurent, une espèce emblématique et menacée, et que les solutions de tracé et de construction proposées tiennent compte de la nécessité de protéger cette espèce;

CONSIDÉRANT que pour les projets d'infrastructures de cette importance pour les communautés, le gouvernement du Canada s'implique financièrement pour supporter là où les provinces impactées;

CONSIDÉRANT que le gouvernement actuel ne veut pas s'avancer sur un financement de ce projet avant 2030, échéancier jugé trop long par la population et les acteurs socioéconomiques de la Côte-Nord;

Il est proposé par M. Jacques Ferland et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Pointe-Lebel réitère avec force la nécessité absolue et urgente d'aller de l'avant avec la construction d'un pont sur le Saguenay, afin de désenclaver la région et d'assurer son développement durable;

QUE le gouvernement du Québec soit sommé d'accélérer toutes les démarches administratives, techniques et environnementales, en s'appuyant sur les études récentes qui démontrent la faisabilité du projet;

QUE le gouvernement du Québec entreprenne immédiatement les démarches auprès du gouvernement du Canada afin que ce dernier assume sa juste part du financement de l'ensemble du projet de construction dudit pont;

QUE la planification et la réalisation du pont soient entreprises sans délai, afin que la Côte-Nord puisse surmonter son isolement et s'épanouir pleinement sur les plans économique, social et collectif;

QUE la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec M. François Legault, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable Mme Geneviève Guilbault, au ministre de l'Environnement du Québec M. Benoit Charrette, au député de René-Lévesque M. Yves Montigny, à la députée de Duplessis et ministre responsable de la Côte-Nord Mme Kateri Champagne Jourdain, à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré Mme Karine Bourassa, ainsi qu'à la ministre fédérale des Transports et du Commerce intérieur, l'honorable Chrystia Freeland, et à la députée fédérale de Côte-Nord-Kawawachikamach-Nitassinan Mme Marilène Gill.



RES. 2025-07-162

9.9 TOURISME CÔTE-NORD -CONTRIBUTION MUNICIPALE 2025

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord est l'organisme touristique régional reconnu pour la promotion et le développement de l'industrie touristique sur la Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2025, la contribution municipale est de 1392,24 taxes comprises, établie sur une population de 1803 habitants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Clermond Coll, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER pour l'année 2025, la contribution municipale de 1 392,24\$ taxes comprises, établie sur une population de 1 803 habitants.

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-07-163

9.10 AFFICHAGE DE POSTE – OPÉRATEUR EN EAU, ÉGOUT ET JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE le poste d'opérateur en eau, égout et journalier est vacant depuis le 1^{er} juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin urgent d'avoir un opérateur en eau potable, des eaux usées et égouts pour ses obligations de services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite avoir recours aux services d'une personne compétente et expérimentée dans le monde des travaux publics, à titre permanent en tant qu'opérateur en eau potable, des eaux usées et égouts.

CONSIDÉRANT QUE les qualifications professionnelles en eau potable sont offertes en classe virtuelle et ce par le CÉGEP de St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de 2 795 \$ plus taxes pour la formation de traitement d'eau souterraine avec ou sans filtration et réseau de distribution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Josée Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, de travailler de concert avec le comité des ressources humaines, pour amorcer le processus d'embauche d'un opérateur en eau, égout et journalier, conformément aux dispositions de la convention collective des employés municipaux de Pointe-Lebel.



RES. 2025-07-164

9.11 REMPLACEMENT DU POTEAU ÉLECTRIQUE AU 208 RUE DE LA SABLONNIÈRE

- CONSIDÉRANT QUE** les dommages causés au poteau électrique au 208 rue de la Sablonnière le ou vers le 25 février 2022;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande des propriétaires de la rue de la 2^e Sablonnière de réinstaller un poteau pour la sécurité des citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité par les années antérieures, a pris l'initiative d'installer de l'éclairage public sur les rues privées de son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Boréal Entrepreneur Électricien Inc. au montant de 4 325.70\$ plus taxes pour fournir et installer un poteau de 30 pieds, classe 7.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Clermond Coll, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de Boréal Entrepreneur Électricien Inc. au montant de 4 325.70\$ plus taxes pour fournir et installer un poteau de 30 pieds, classe 7.

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10. AFFAIRES NOUVELLES

RES. 2025-07-165

10.1 CENTRE JARDIN TRUDEL – TRAVAUX DE PRÉPARATION DE TERRAIN

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder à des travaux sur le futur site des étangs aérés en regard du projet de réfection des infrastructures des parcs Langlois et Murray;
- CONSIDÉRANT QUE** le Centre Jardin Trudel demande que la municipalité de Pointe-Lebel s'engage à prendre en charge les travaux de préparation de terrain pour recevoir le tamiseur;
- CONSIDÉRANT QUE** le Centre Jardin Trudel demande que des repères visuels soient installés sur le terrain pour la relocalisation du tamiseur;
- CONSIDÉRANT QUE** les travaux requis consistent à :
- Excavation d'une surface carrée de 61 mètres par 53,5 mètres ayant une profondeur de 900 mm
 - Guidé par un tracteur à l'extrémité de l'excavation vers la rivière Manicouagan



- Remblai en sable de 600 mm d'épaisseur
- Remblai de 300 mm composé de pierres de granulation 0-100 mm
- Remblai mis à niveau avec un tracteur

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le(la) conseiller(ère), Mme Cécile Roussel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande du Centre Jardin Trudel relative à la préparation du site pour l'installation du tamiseur;

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont été répondues lors de la présente séance.

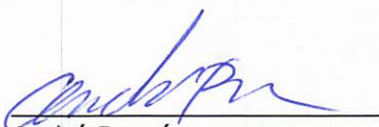
RES. 2025-07-166

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont dûment été traités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Josée Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à la levée de la séance, il est 20h10.



André Bossé
Maire



Gilles Pineault
Directeur général/greffier-trésorier

Je, André Bossé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



André Bossé
Maire